



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département 11

Arrondissement de Narbonne

COMMUNE DE ROQUEFORT DES CORBIERES

Liberté

Égalité

Fraternité

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le

ID : 011-211103221-20260729-2026_65-DE



Délibération n° 2026-65 Séance du 29 juillet 2026

OBJET : Création d'un marché communal des producteurs et de l'artisanat local de plein air

Date de convocation : 20 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 20 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juillet à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT-des-CORBIERES, dûment convoqué le vingt juillet deux mille vingt-six, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame THÉRON-CHET Marie-Christine, Maire.

Nombre de conseillers présents : **11**

BETRIU Jacques, COMBES David, FERRÈRES Christian, GILLIOT Sophie, GUEDIN Gyslaine, GUIPET Christian, MAS Marjorie, THÉRON-CHET Marie-Christine, VIAN Yves, VIÉ Pierre, WALSH Hélène.

Excusés ayant donné procuration : **03**

M. CANDAU Morgan donne procuration à M. FERRÈRES Christian,
Mme OTH Céline donne procuration à Mme GILLIOT Sophie,
M. FOURNIER Jean-Pierre donne procuration à M. GUIPET Christian.

Absent : **01**

Mme NORVEZ Marie-Christine

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Pouvoir : **03**

Votants : **14**

Secrétaire de séance : Mme GILLIOT Sophie

Exposé du rapport :

Madame le Maire indique que la commune de Roquefort-des-Corbières ne dispose actuellement d'aucun marché communal de plein air régulier.

Elle ajoute que la création d'un marché des producteurs et de l'artisanat local présente un intérêt économique, commercial et touristique pour la commune et que ce projet permettra de soutenir le commerce de proximité, les producteurs locaux et l'animation du centre-bourg.

Tenant compte des éléments précités :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-18, L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les consultations préalables réalisées auprès des organisations professionnelles intéressées ;

Vu l'avis de la Chambre de commerce et d'industrie ;

Vu l'avis de la Chambre de métiers et de l'artisanat ;

Vu le projet de règlement intérieur du marché annexé à la présente délibération ;

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer quant à :

- **LA CRÉATION** d'un marché des producteurs et de l'artisanat local de plein air sur **la place du Marché** (parcelle cadastrée C 669) à Roquefort-des-Corbières,
- **AUTORISER** sa périodicité tous les Mardis matin de 8 h à 11 h, les horaires d'installation et de démontage seront précisé par arrêté municipal ;
- **AUTORISER** comme activités au sein de ce marché de plein air : des commerçants non sédentaires, des producteurs locaux et des artisans,
- **PRÉCISER** que les emplacements seront attribués par le Maire conformément au règlement intérieur du marché annexé à la présente délibération, aux règles d'occupation du domaine public et au bon fonctionnement du marché ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à prendre tout arrêté nécessaire à l'organisation et au fonctionnement du marché, attribuer les emplacements et signer tout document relatif à cette affaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de la création d'un marché des producteurs et de l'artisanat local de plein air sur **la place du Marché** (parcelle cadastrée C 669) à Roquefort-des-Corbières ;
- **AUTORISE** sa périodicité tous les Mardis matin de 8 h à 11 h, les horaires d'installation et de démontage seront précisé par arrêté municipal ;
- **AUTORISE** comme activités au sein de ce marché de plein air : des commerçants non sédentaires, des producteurs locaux et des artisans,
- **PRÉCISE** que les emplacements seront attribués par le Maire conformément au règlement intérieur du marché annexé à la présente délibération, aux règles d'occupation du domaine public et au bon fonctionnement du marché ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tout arrêté nécessaire à l'organisation et au fonctionnement du marché, attribuer les emplacements et signer tout document relatif à cette affaire.

Entendu le rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

14 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **DE** la création d'un marché des producteurs et de l'artisanat local de plein air sur **la place du Marché** (parcelle cadastrée C 669) à Roquefort-des-Corbières ;

- **AUTORISE** sa périodicité tous les Mardis matin de 8 h à 11 h, les horaires d'installation et de démontage seront précisé par arrêté municipal ;
- **AUTORISE** comme activités au sein de ce marché de plein air : des commerçants non sédentaires, des producteurs locaux et des artisans,
- **PRÉCISE** que les emplacements seront attribués par le Maire conformément au règlement intérieur du marché annexé à la présente délibération, aux règles d'occupation du domaine public et au bon fonctionnement du marché ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tout arrêté nécessaire à l'organisation et au fonctionnement du marché, attribuer les emplacements et signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance

Le 29 juillet 2026,

Affichée le : 03 août 2026

Publiée le : 03 août 2026

Transmise au Représentant de l'État le : 03 août 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Secrétaire de séance

GILLIOT Sophie



Le Maire

Marie-Christine THERON-CHET

